

Aux prêtres du diocèse

Cher Frères,

L'impatience de retrouver nos communautés eucharistiques est grande, le déconfinement et le beau temps aidant ainsi le flou réglementaire, nous pouvons être tentés de reprendre le culte public au plus tôt. Je me permets de vous demander cependant de patienter encore. L'établissement des procédures sanitaires est en cours et, lorsqu'il sera achevé, je dois prendre l'avis de Madame la Préfète.

Pour l'instant, notre règle sera celle prescrite par la Conférence des évêques de France lors de sa dernière assemblée du 4 mai, reprise par le Conseil permanent du 6 mai :

« Concernant la pratique du culte d'ici le 2 juin (ou avant...), les évêques du conseil permanent rappellent qu'à ce jour, les cérémonies religieuses publiques ne sont pas autorisées jusqu'au 2 juin. Après discussion, il leur semble utile de rappeler aux évêques ce qui a été dit lundi [4 mai] : il serait peu sage d'autoriser explicitement que des messes soient célébrées, même avec moins de 10 [personnes] ou de faire la promotion explicite de messes à domiciles ou encore de système de distribution de la communion ». Tout « acte public » dans ce sens pourrait freiner les ouvertures gouvernementales et nuire à tous »

Toute célébration ouverte au public demeure donc interdite dans les églises paroissiales jusqu'à nouvel ordre. Ceux qui s'y risquerait doivent savoir qu'en cas de problème ils ne seront pas soutenus et que, si le problème est grave, je devrais à regret les sanctionner, et frapper l'église d'interdit.

Je mesure l'impatience mais je dois veiller à ce que la reprise du culte se passe dans des conditions satisfaisantes de salubrité publique. A ce jour le dimanche le plus probable pour pouvoir organiser une reprise sécurisée semble être le dimanche 7 juin.

Vous recevrez bientôt les consignes sanitaires et la date certaine. En attendant, je vous redis mes sentiments fraternels.

+ Alain Planet
